



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 310

Texte de la question

M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de l'éducation nationale de bien vouloir lui préciser ses intentions relatives à l'opportunité de valoriser l'entrepreneuriat en incluant un module obligatoire de formation sur la création et la gestion d'entreprise dans le cursus de toutes les filières de l'enseignement supérieur. - Question transmise à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Texte de la réponse

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a fait de la professionnalisation des formations et de l'insertion professionnelle des diplômés sa priorité. D'ailleurs, le projet de loi relatif aux libertés des universités prévoit dans son article 1er d'ajouter aux missions des universités « l'orientation et l'insertion professionnelle ». Il s'agit de plus d'une des questions essentielles d'un des cinq chantiers en cours pour changer l'université, celui qui vise à faire réussir nos étudiants en licence. Enfin, le Président de la République a indiqué, dans sa lettre de mission à la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, que les moyens attribués aux établissements d'enseignement supérieur seront alloués en fonction, notamment, de leurs résultats en matière d'accès de leurs étudiants au diplôme et d'insertion de leurs diplômés sur le marché du travail. Le rapprochement de l'université avec le monde du travail est en effet une nécessité. Dans la suite notamment du rapport Hetzel, intitulé « De l'université à l'emploi » et rendu en octobre 2006, les universités sont invitées à poursuivre leurs efforts pour développer des filières professionnelles et introduire davantage de professionnalisation dans toutes les filières. À ces fins, elles associent de plus en plus les milieux professionnels à la conception des maquettes de formation. Il revient donc aux universités, dans le cadre de l'autonomie inscrite dans la loi, de décider, compte tenu notamment des objectifs, du contenu et du niveau de la formation, mais aussi des publics accueillis, s'il convient ou non de mettre en place un enseignement portant sur la création et la gestion d'entreprise. Par ailleurs, l'entrepreneuriat est un domaine essentiel dans la formation des écoles de commerce et de gestion. Afin de répondre non seulement aux attentes des entreprises mais aussi à celles des étudiants, les écoles de commerce et de gestion ont intégré dans leur cursus de formation, à des degrés divers, la dimension entrepreneuriale, en incluant dans les cursus des modules spécialisés ou optionnels sur la création et la gestion d'entreprise. L'intervention des professionnels dans les conseils de perfectionnement ou pédagogiques favorise le rapprochement avec le monde de l'entreprise. Les formations d'ingénieurs prennent aussi en compte cette dimension. Indépendamment des actions de recherche et développement avec des entreprises ou des organismes de recherche, la multiplication des relations avec le monde de l'industrie, dans le cadre d'une pédagogie par projet, est aussi un vecteur de la dimension entrepreneuriale des écoles. La richesse des contacts avec ces entreprises permet également d'insérer les notions de créativité et d'entrepreneuriat dans la formation des ingénieurs, par le biais de formations spécifiques. Enfin, la mise en place du statut de jeune entreprise universitaire (JEU) en 2008 favorisera la création d'entreprises par les étudiants ou par toute autre personne impliquée dans les travaux de recherche des établissements d'enseignement supérieur.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 310

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 10 juillet 2007, page 4818

Réponse publiée le : 25 septembre 2007, page 5826